Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20210107-151220-2-DE
Date de télétransmission : 07/01/2021
Date de réception préfecture : 07/01/2021

DEPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 15 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PUBLIE LE : 07 JAN. 2021

Délibération n°151220-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Jean-Luc GRIS, PRESIDENT Aliou GASSAMA, DELEGUE TITULAIRE Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT François LONGEAULT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE Laurence ALAVI, DELEGUEE SUPPLEANTE Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
IL INGENERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	**1 (10 communes)**
Communauté d'Agglomération	:	**1 (5 communes)**
QUORUM	:	**9**
Délégués présents	:	***11***
Pouvoir	:	***1***
Délégués comptant pour le vote	:	***12***

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20210107-151220-2-DE
Date de télétransmission : 07/01/2021
Date de réception préfecture : 07/01/2021

VALOSEINE / CS – 151220-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 16 septembre 2020 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 06/2020

OBJET : Mission de maitrise d'œuvre et de coordination SSI pour les travaux de reprise des installations de détection incendie du centre Cyrène de Triel-Sur-Seine.

Conformément aux conclusions d'un audit de sécurité incendie du centre CYRENE, il s'est avéré nécessaire pour le syndicat de mettre en conformité les installations de détection incendie de cet établissement et d'être accompagné, tant dans la conception que dans le suivi de la réalisation des travaux, par un maître d'œuvre spécialisé dans le domaine de la sécurité incendie.

Il a été décidé de confier cette mission à la société BATISS, sise 35 avenue Pierre Sémard, 94200 IVRY SUR SEINE.

Montant du contrat : 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 07/2020

OBJET : Mission de prévention incendie pour la mise à niveau de la défense incendie du centre Cyrène de Triel-sur-Seine

Suite aux conclusions d'un audit de sécurité incendie du centre CYRENE ayant mis en exergue l'insuffisance du débit fourni par le réseau public sur les poteaux d'incendie, il s'est avéré nécessaire pour le syndicat d'être accompagné par un bureau d'études spécialisé dans le domaine de la sécurité incendie, afin de définir le besoin en débit et de présenter et recueillir les avis des installations classées sur le projet d'installation d'une réserve d'eau permettant de compléter le débit ;

Il a été décidé de confier cette mission à la société BATISS, sise 35 avenue Pierre Sémard, 94200 IVRY SUR SEINE.

Montant du contrat : 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC ;

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 8b/2020

OBJET : Mission de maitrise d'œuvre pour l'installation d'une réserve d'eau dans le cadre de la défense incendie du centre Cyrène de Triel-sur-Seine

Suite aux conclusions de l'audit de sécurité incendie du centre CYRENE ayant mis en exergue l'insuffisance du débit fourni par le réseau public sur les poteaux d'incendie, il s'est avéré nécessaire d'installer une réserve d'eau permettant de compléter le débit et que le syndicat soit accompagné, pour ce faire, par un maître d'œuvre spécialisé dans l'ingénierie VRD.

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20210107-151220-2-DE
Date de télétransmission : 07/01/2021
Date de réception préfecture : 07/01/2021

Il a été décidé de confier la mission de maitrise d'œuvre pour assurer la conception et le suivi de la réalisation des travaux d'installation d'une réserve d'eau au centre Cyrène à la société 2IDF, sise 17 rue du Chemin de Fer, boîte 39, 93500 PANTIN.

Montant :15 875 € HT, soit 19 050 € TTC ;

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 09/2020

OBJET : Mission d'accompagnement à la définition d'une stratégie financière et budgétaire à compter du 1er janvier 2021

Lors de la première année de gestion des missions issues des ex-syndicats SIVaTRU et SIDRU II, les différents modes de financement perçus auprès des membres ont perduré ; Il convient cependant, à compter de l'exercice budgétaire 2021, de proposer aux membres du syndicat VALOSEINE, un nouveau modèle uniforme de financement ;

Il s'est avéré nécessaire, pour le syndicat, d'être accompagné dans cette mission par un Cabinet d'expertise spécialisé dans l'ingénierie du développement durable et du contrôle financier, notamment des Délégation de Service Public.

Il a été décidé de confier la mission d'accompagnement à la définition d'une stratégie financière et budgétaire à compter du 1er janvier 2021 à la société NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES, sise 2 boulevard Vauban, Montigny-le-Bretonneux, 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex.

Montant de la mission : 11 475,00 € HT, soit 13 770,00 € TTC ;

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 11/2020 : Prestations de service financier – Marché n° SID18G – Contrat 18-0922 - solution de gestion active de la dette – Cabinet ORFEOR

Au vu de la nécessité pour le syndicat de s'adjoindre les services d'un professionnel dans le cadre de la gestion active de sa dette, le marché n° SID18G a été attribué, en 2018, à la société ORFEOR, pour un an, avec reconduction expresse ; la première reconduction dudit marché, au bénéfice de la société ORFEOR, a été effectuée en 2019 pour une durée d'un an.

Il a été décidé de reconduire le marché n° SID18G avec la société ORFEOR pour l'accompagnement du Syndicat dans la gestion active de sa dette, à compter du 1er octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021 ;

Les prestations et les montants HT prévus au contrat sont les suivants : abonnement annuel dette propre 721 € HT, prestations optionnelles Perform 66 € HT, reprise de données et mise en service Perform : saisie des emprunts, contrôle des données de base, paramétrage (budget, comptabilité) 204 € HT – paramétrage initial de l'interface de mandatement 21 € HT, conseil : travaux en régie (taux horaire) consultant expert 160 € HT- directeur de mission 225 € HT, réunion supplémentaire sur site (1/2 journée) consultant expert 640 € HT- directeur de mission 825 € HT, formation à partir de 399 € HT/ jour.

Les crédits afférents sont inscrits au budget

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 07 JAN. 2021

Transmis en préfecture et affiché le 07 JAN. 2021

Pour Extrait Conforme

Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication